Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	J201

La Commission Permanente,

VU

VU

VU	le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	le Code de l'Education et notamment ses articles L214-6, L421-17 et D211-14,
VU	l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
VU	la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant

délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,

la convention n°2023_01928 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 14 avril 2023 relative à l'acquisition d'un robot pour l'enseignement agricole (Lycée de Bel Air – Fontenay le Compte 85) :

la convention n°2023_01924 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 14 avril 2023 relative à l'acquisition d'un robot pour l'enseignement agricole (Lycée André Provost - Brette Les Pins 72);

la convention n°2022_03957 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 06 mai 2022 relative à l'ouverture de formation CAP Peinture en carrosserie en 1 an (Lycée de Narcé – Loire Authion 49) ;

la convention n°2022_07582 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 08 juillet 2022 relative à l'acquisition d'un ventilateur extracteur de fumée (Lycée Louis Armand – Machecoul St Même 44) ;

la convention n°2022_08742 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 relative à l'acquisition de rideaux pour les internats (Lycée Louis Armand - Machecoul St Même 44) modifiée par avenant n°2022_08742_00 approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2023 ;

la convention n°2022_08794 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 relative à

l'acquisition d'équipement de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré-bac et post bac du génie électrique et du génie productique (Lycée Joubert Emilien Maillard – Ancenis 44) ;

VU

la convention n°2021_10804_00 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 avril 2023 relative à l'acquisition de mobilier et matériel de cuisine pour la rénovation du restaurant pédagogique (Lycée Sadi Carnot Jean Bertin – Saumur 49) ;

VU

la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 approuvant la convention type pour les équipements des EPLE.

CONSIDERANT

l'évolution des besoins pédagogiques conduisant à l'augmentation du coût total du projet et du montant de l'avance régionale pour les lycées BEL AIR (85) et ANDRE PROVOTS (72),

CONSIDERANT

les demandes des lycées NARCE (49), SADI CARNOT JEAN BERTIN (49), JOUBERT EMILIEN MAILLARD (44) et LOUIS ARMAND (44) portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet

CONSIDERANT

le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT

la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et

orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention de mise à disposition d'équipements appartenant à la Région (subvention en nature) en faveur du Centre Soins-Etudes Pierre Daguet (72), figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 000 000 € pour les opérations de financement des équipements destinés aux lycées publics prises en charge directement par la Région (opération n°24D00104 votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023),

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 2 792 402 € au titre des opérations en gestion de subvention figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions pour les équipements des EPLE dont le détail figure en annexe n°2, conformément à la convention type approuvée par délibération de la Commission permanente du 9 février 2024.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 39 547 € en complémentaire pour les opérations en gestion de convention d'affectation de crédits figurant en annexe n°3.

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe n°4 de la convention initiale n° 2023_01924 « Acquisition d'un robot pour l'enseignement agricole » (LPA ANDRE PROVOTS - BRETTE LES PINS 72) afin d'augmenter le montant de l'avance régionale et du coût total du projet,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'avenant figurant en annexe n°5 de la convention initiale n°2023_01928 « Acquisition d'un robot pour l'enseignement agricole » (LEGTA BEL AIR - FONTENAY LE COMTE 85) afin d'augmenter le montant de l'avance régionale et du coût total du projet,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

les conventions modificatives des conventions suivantes, afin de prolonger la période d'exécution du projet pour prendre en compte le retard d'exécution des prestations :

- n°2021_10804_00 « Acquisition de mobilier et matériel de cuisine pour la rénovation du restaurant pédagogique », lycée SADI CARNOT JEAN BERTIN Saumur 49 (annexe n°6)
- n°2022_03957 « Ouverture de formation CAP Peinture en carrosserie en 1 an », lycée de NARCE Loire Authion 49 (annexe n°7)
- n°2022_07582 « Acquisition d'un ventilateur extracteur de fumée », lycée LOUIS ARMAND Machecoul St Même 44 (annexe n°8)
- n° 2022_08742 « Acquisition de rideaux pour les internats », lycée LOUIS ARMAND Machecoul St Même 44 (annexe n°9) modifiée par avenant n°2022 08742 00
- n°2022_08794 « Acquisition d'équipement de la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections prébac et post bac du génie électrique et du génie productique », lycée JOUBERT MAILLARD Ancenis 44 (annexe n°10)

D'AUTORISER

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 24/04/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs